

Image not found or type unknown



bail commerciale apres liquidation

Par **alexin85**, le **07/12/2022** à **11:14**

Bonjour, un commerce qui se trouve en liquidation judiciaire, le bailleur a-t-il le droit de refuser le nouvel acquéreur du fond de commerce mentionner par le juge.

Par **Marck.ESP**, le **07/12/2022** à **11:45**

Bonjour

Trop peu d'éléments pour se prononcer... Ce que je sais, c'est que si l'administrateur a décidé de céder le bail commercial, il ne demande pas d'agrément au bailleur, mais je ne sais pas si ce dernier peut formuler un refus.

Votre avocat doit pouvoir vous renseigner.